



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**SEANCE DU MARDI 23 JUNI 2015**

**18 heures 30**

-----

RS/MG

N° 001861

Direction des affaires  
culturelles :  
Convention  
d'utilisation de  
l'orgue de la  
cathédrale sainte  
anne entre la ville  
d'Apt, la paroisse,  
l'association culture  
et orgue en pays  
d'apt, le conservatoire  
de musique  
intercommunal du  
pays d'apt luberon

Affiché le :

VOTES POUR : 33

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le mardi 23 juin 2015 à 18 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le 17 juin 2015, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Bruno BOUSCARLE (Maire Adjoint), Mme Isabelle PITON (2e Adjoint), M. Jean-François DORE (3e Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (4e Adjoint), M. Jean-Pierre COHEN-COUDAR (5e Adjoint), Mme Solange BECERRA (6e Adjoint), Mme Nessrine DAHMOUL (8e Adjoint), M. Dominique MARIANI-VAUX (9e Adjoint), M. Pierre BOYER (Conseiller Municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale), Mme Catherine DELAYE (Conseillère Municipale), M. Michel THERY (Conseiller Municipal), Mme Marie RAMBAUD (Conseillère Municipale), M. Roger FERNANDEZ (Conseiller Municipal), Mme Agathe MUNOZ-ALVAREZ (Conseillère Municipale), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Corinne LAVILLE (Conseillère Municipale), Mme Françoise PETOT (Conseillère Municipale), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), M. Jean AILLAUD (Conseiller Municipal), Mme Isabelle VICO (Conseillère Municipale), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Emilie SIAS (Conseillère Municipale), Mme Marie-Madeleine POULET-ACIS (Conseillère Municipale)

**ONT DONNE PROCURATION** : M. Christophe CARMINATI (7e Adjoint) donne pouvoir à M. Pierre BOYER, M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Olivier CUREL, M. Stéphane ROBERT (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Nessrine DAHMOUL, Mme Noële CASSAGNE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Agathe MUNOZ-ALVAREZ, M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Jacqueline BAROT, M. Cédric MAROS (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI, Mme Laurence BARBIER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD

**ABSENTS** :

La séance est ouverte, Mme Nessrine DAHMOUL est nommée Secrétaire.

La restauration de l'orgue a été voulue par la ville d'Apt, l'association des Amis de l'orgue d'Apt (nouvellement rebaptisé l'association Culture et Orgues en Pays d'Apt), la paroisse, le conservatoire de musique et ses habitants depuis de nombreuses années. Cette volonté commune et forte de longue date, a permis d'imaginer très tôt un projet global qui vise à inscrire l'orgue comme un élément essentiel pour des rencontres artistiques sur le territoire du pays d'Apt.

**Les acteurs de ce projet sont :**

La ville d'Apt en qualité de propriétaire de l'orgue et porteur d'une saison culturelle et artistique,

La paroisse en qualité d'affectataire de l'ancienne cathédrale Ste Anne où est implantée l'orgue,

La communauté des communes du pays d'Apt Luberon ayant la compétence enseignement artistique et plus particulièrement à travers la classe d'orgue de son conservatoire de musique,

Et enfin l'association « Culture et Orgues en Pays d'Apt », porteur du projet culturel et patrimoine.

**Il est donc important de clarifier entre les différents partenaires des modalités de l'utilisation de l'orgue avec pour objectif de le faire vivre.**

Il est, en conséquence, présenté au Conseil Municipal un projet de convention d'objectifs entre la Ville d'Apt et ses partenaires.

Cette convention prévoit :

- de déterminer les objectifs du projet culturel défini autour de l'orgue
- de fixer les conditions de gestion de l'orgue
- de nommer madame Sophie Bois, en accord avec l'affectataire, organiste, comme personne référent musicale pour l'ensemble des projets autour de l'orgue : Elle sera également référent technique auprès du facteur d'orgue pour l'entretien de l'instrument et ses révisions périodiques.

## **LE CONSEIL A L'UNANIMITE**

**Approuve** la convention d'objectifs entre la Ville d'Apt, l'association "Culture et Orgues en Pays d'Apt", la paroisse et le conservatoire de musique intercommunal du Pays d'Apt Luberon pour une durée de 10 ans à compter de sa signature,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs entre la Ville d'Apt l'association "Culture et Orgues en Pays d'Apt", la paroisse et le conservatoire de musique intercommunal du Pays d'Apt Luberon.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**  
**Olivier CUREL**